

Ville de Sevrans

# Rapport budgétaire 2023

Commission finances du 2 février 2023 – Conseil municipal du 14  
février 2023

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| I. Un budget structurellement impacté par la situation sociale de la population et la faiblesse des ressources fiscales ..... | 4  |
| A. Des ressources fiscales contraintes.....   | 5  |
| B. La nécessité d’aller chercher des recettes .....   | 7  |
| II. Un budget maitrisé en fonctionnement et en investissement .....   | 12 |
| A. Investir pour l’avenir .....   | 12 |
| 1. Le Programme pluriannuel d’investissements .....   | 13 |
| 2. Les autorisations de programme.....  | 13 |
| 3. Les priorités 2023 .....   | 18 |
| B. Une section de fonctionnement renforcée pour faire vivre le projet municipal.....  | 27 |
| 1. Restauration scolaire et plan alimentaire territorial.....   | 29 |
| 2. La culture renouvelée.....   | 29 |
| 3. Le renforcement de la politique en faveur de l’autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap .....       | 31 |
| 4. <i>Le renforcement de l’offre municipale en matière de continuité des soins et de santé mentale</i> .....                  | 31 |
| 5. Les sports au cœur du projet.....  | 32 |
| 6. Le soutien à l’insertion professionnelle .....   | 32 |
| 7. Le personnel au cœur des projets de la ville.....  | 33 |
| C. La participation de toutes et de tous : outil et moyen de la réussite .....  | 33 |
| 1. La mise en place d’un budget participatif .....  | 34 |
| 2. Le conseil participatif Terre d’eaux et de culture.....  | 34 |
| 3. La création d’adjoints de quartiers.....   | 34 |

Le vote du budget primitif est le résultat d'un long processus de préparation entamé en septembre 2022 ponctué par plus de soixante-cinq réunions, commissions techniques, commission des finances, commissions dédiées (réunions thématiques de la majorité municipale, deux réunions de la commission des finances, ajustement du PPI et des AP, points entre les élus, la direction générale et les directeurs de services). Elle s'est accompagnée de réunions régulières avec la trésorerie principale, afin de caler la fin de l'exercice budgétaire et de préparer l'exercice 2023.

Le Rapport d'orientations budgétaires, dont le Conseil municipal a pris acte le 15 décembre 2022 a permis de dresser l'état des principales propositions élaborées par l'équipe municipale, des contraintes liées au contexte politique et géopolitique, économique et sanitaire, aux choix budgétaires du gouvernement et à la situation particulière de la ville de Sevrans.

Les services de la Ville se sont mobilisés, chacun dans leur secteur, afin de respecter ces engagements en apportant une grande attention à la gestion du quotidien et aux projets à long terme.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire ces orientations dans le projet de budget primitif de la Ville et de répondre à cinq objectifs majeurs :

- Maintenir et renforcer le service public au plus près des habitants sans augmenter les taux d'impôts ni les tarifs municipaux.
- Préparer le futur par la poursuite de la transition écologique
- Garder le cap de l'assainissement des finances.
- Développer des projets structurants pour les habitants et l'avenir de la ville
- Prendre en compte de manière réactive et dynamique les conséquences de la crise

Les réponses à l'urgence climatique et sociale, l'égalité femme-homme, la lutte contre les discriminations et pour l'inclusion, en constituent les axes transversaux

L'exécution budgétaire 2022 est fortement impactée par les augmentations incontournables (fluides, matériaux, alimentation, rémunérations, ...) auxquelles ont dû faire face toutes les collectivités notamment depuis le 24 février 2022 et par l'insuffisance du soutien financier apporté par le gouvernement. Ce n'est pas sans conséquence pour la ville, car pour la première fois depuis 5 ans l'épargne brute a baissé sensiblement (environ 30%) même si l'épargne nette reste positive. Malgré cela, la ville de Sevrans, a continué en 2022, comme elle l'avait fait en 2021, de payer ses fournisseurs sans délai, sans recours à des « ordres de priorité ».

La tenue responsable des comptes permet :

- de stabiliser la capacité de désendettement à un niveau de six ans, très inférieur au seuil d'alerte de douze ans. Pour rappel, cette capacité de désendettement était de vingt-et-un an en 2017.
- de réduire les dépenses d'investissement reportées (6 millions contre 10 millions en 2018) et les rattachements de fonctionnement (2,3 millions contre 3,4 l'année dernière) et d'améliorer un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour respecter les engagements pris auprès de la population, même si en 2022 l'exécution a été plus difficile en particulier avec les questions d'approvisionnement et les hausse de tarifs.

S'appuyant sur un choix politique fort les services ont mis en adéquation la planification des dépenses par rapport à celle des recettes.

Ainsi, tout en maîtrisant relativement les dépenses, la Ville peut développer le service qu'elle rend aux Sevranaises et Sevranaïis.

Ce budget 2023 est également confronté au fort impact de la hausse des prix (+6% en moyenne), en particulier sur les fluides (+2 Millions d'€ pour la ville, soit un doublement), sur l'alimentation (+ 700 000€) et sur les rémunérations du personnel. Malgré ces difficultés, la Municipalité a poursuivi son choix de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe Foncière et de lancer dès 2023 de grands projets pour l'avenir de la ville en particulier le Bassin Olympique Héritage et le nouveau poste de Police Municipale.

Le vote du budget dès le 14 février 2023 permet, comme l'année dernière, de réaliser ces dépenses dans les délais et dans le respect des règles de l'annualité et de la sincérité budgétaires. Ce budget contribue à la transparence de notre vie démocratique au regard des engagements pris devant la population.

## I. Un budget structurellement impacté par la situation sociale de la population et la faiblesse des ressources fiscales

Le budget 2023 marque une nouvelle étape pour la ville de Sevrans.

Après la fin des opérations de l'ANRU I en 2021, le lancement de plusieurs études et procédures en 2022 et notamment le concours pour l'accueil du futur bassin Olympique Héritage, la Ville lancera des chantiers importants pour son avenir en 2023.

La pauvreté reste beaucoup plus présente à Sevrans que dans le reste de l'Ile de France et même de la Seine Saint Denis. Les données de l'INSEE sont éloquentes : les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont 32% à Sevrans, 26,5% en Seine Saint Denis et 15,5 % en Ile de France. Il y a donc deux fois plus de personnes sous le seuil de pauvreté à Sevrans que dans le reste de l'Ile de France.

| % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté | Ile-de-France | Seine-Saint-Denis | Sevrans |
|--|---------------|-------------------|---------|
| Ensemble   | 15,5%         | 27,9%             | 32%     |
| Propriétaire                                     | 5,5%          | 12,9%             | 17%     |
| Locataire  | 25,6%         | 37,8%             | 44%     |

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Plus de personnes sous le seuil de pauvreté nous impose non seulement de maintenir mais de renforcer, dans la limite de nos possibilités et compétences, nos actions en direction de la population

Dans le même temps, les investissements doivent permettre de se projeter dans l'avenir et doter la Ville d'équipements à hauteur des besoins de ses habitantes et habitants.

| Salaire net horaire moyen en euros selon l'âge en 2019 | Ile-de-France | Seine-Saint-Denis | Sevrans |
|--|---------------|-------------------|---------|
| De 18 à 25 ans   | 11,3          | 10,5              | 10,4    |
| De 26 à 50 ans   | 19,4          | 14,3              | 12,6    |
| Plus de 50 ans   | 24,3          | 15,6              | 14,0    |

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.

## A. Des ressources fiscales contraintes

Alors que la population de la ville est passée de 49 442 habitants en 2012 à 51 998 en 2021 (« population DGF »), les recettes fiscales n'ont pas suivi.

La réforme fiscale, qui se traduit par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, modifie considérablement l'autonomie budgétaire des communes. La suppression de la taxe d'habitation fait reposer la fiscalité municipale quasi uniquement sur la taxe foncière

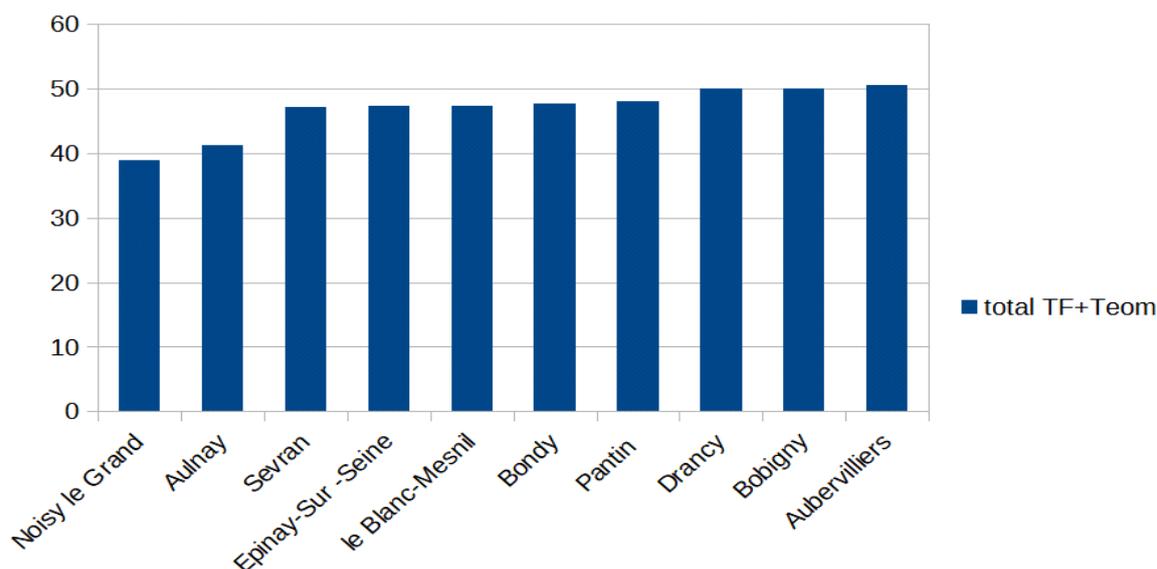
Les logements sociaux étant exonérés de taxe foncière pendant vingt-cinq ans, cela prive la ville de Sevrans des revenus correspondants. Ainsi le tiers des propriétés de la ville ne contribue pas au financement des services publics. Cette incohérence a été soulignée par le rapport Rebsamen et la loi de finances pour 2022 a mis en place une compensation pour les nouvelles constructions. Toutefois les inégalités restent très fortes entre des villes comme Sevrans qui accueille 39,8% de logements sociaux et les communes qui ne respectent pas cette exigence de solidarité.

A ce jour cette disposition législative est sans effet pour Sevrans. En effet, l'introduction d'une compensation intégrale par l'Etat des exonérations de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) n'est applicable au logement social que pour les logements agréés à partir de 2021 et jusqu'à la mi-2026. L'objectif affiché est de lever le principal frein financier à la construction de logements sociaux. De la même façon, pour les logements intermédiaire (LLI) achevés à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de TFPB est remplacée par un crédit d'impôt sur les sociétés (nouvel article 220 Z septies du Code général des impôts) d'égal montant (TFPB et taxes additionnelles, sauf taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et de même durée.

La question de la construction de logements rejoint alors la question fiscale : par quels moyens financer les besoins induits par l'augmentation attendue de la population ? La recherche de sources nouvelles de financement est un objectif que la Ville se fixe, notamment par la mise en œuvre de Projets Urbains Partenariaux qui participent au financement de certains des équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux habitants. Des résultats significatifs ont été atteints en 2022 avec un financement des équipements publics a minima de 120 euros du mètre carré de surface de plancher, pour tout projet immobilier à partir d'une dizaine de logements.

En décidant de ne pas augmenter le taux de taxe foncière (qui pour rappel avait été baissé par la Ville d'un point – soit 5% - en 2019) la ville de Sevrans devrait rester parmi les plus

modérée dans les taux d'impôts locaux (après la suppression de la TH sur les résidences principales).



La Taxe d'Habitation pour les résidences principales disparaîtra totalement en 2023, les 13% de Sevrans, en résidence principale, qui la payaient en 2022 ne la paieront plus. Il est proposé, cette année, de mettre en place une majoration sur la TH des résidences secondaires. Par une disposition incluse dans la loi de finances pour 2023, il est possible de délibérer jusqu'au 28 février en ce sens. Un rapport et une délibération sont proposés au vote du conseil municipal.

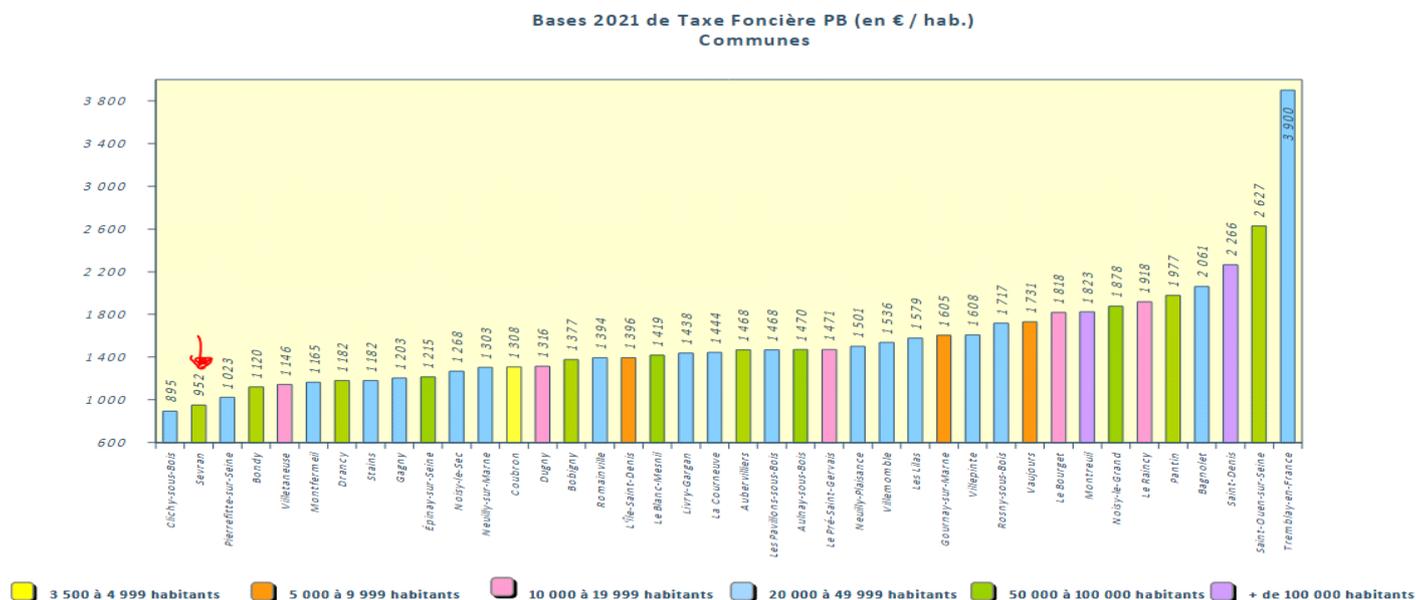
Les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties restent inchangés pour Sevrans, depuis la baisse de 2018. Il s'agit donc d'une séquence de 10 ans sans augmentation. Ces taux sont fixés tels que suit :

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Taxe d'habitation        | 35,29 %  |
| Taxe foncière (bâti)     | 41,49 %  |
| Taxe foncière (non bâti) | 114,64 % |

La décentralisation semble plus que jamais au milieu du gué : la perte des recettes fiscales dues à la suppression de la taxe d'habitation, la politique des « appels à projets » et la diminution des contributions de l'Etat limitent les communes dans l'exercice de leurs compétences, pourtant garantie par la libre administration, principe constitutionnel. Pour faire, il faut avoir les moyens de faire.

En effet, les mécanismes de dotation, de redistribution et de péréquation doivent urgemment être revus afin d'établir l'égalité territoriale entre les communes les plus riches et les

communes les plus pauvres, dont Sevrans fait encore partie. Ceci explique ce qui limite les bases et donc les produits de la fiscalité.



Le produit des bases de la taxe foncière de la ville de Sevrans, rapporté en euros par habitant, est le deuxième plus faible de la Seine-Saint-Denis

### B. La nécessité d'aller chercher des recettes

La faiblesse structurelle des recettes fiscales est compensée par un travail quotidien de recherche de recettes par les services.

C'est ainsi que l'investissement est financé en partie par l'épargne, par l'emprunt, mais aussi par les subventions d'investissement. Hors la commune du Bourget, qui a reçu des subventions d'investissement liées aux JOP 24, c'est Sevrans qui capte le plus de subventions, qui représentent 18% des ressources d'investissement.

|   | Sevrans | Aulnay-sous-Bois | Le Bourget | Drancy | Dugny | Villepinte | Tremblay-en-France | Le Blanc-Mesnil | Total |
|---|---------|------------------|------------|--------|-------|------------|--------------------|-----------------|-------|
| Ressources d'investissement par habitant en 2020 (DGFIP)      | 532     | 743              | 581        | 453    | 840   | 539        | 741                | 946             | 5375  |
| Subventions d'investissement reçues par habitant 2020 (DGFIP) | 97      | 60               | 125        | 39     | 85    | 69         | 67                 | 83              | 625   |
| En %  | 18%     | 8%               | 22%        | 9%     | 10%   | 13%        | 9%                 | 9%              | 12%   |

Les subventions obtenues en 2022, qui, pour la plupart seront réalisées en 2023 sont réparties comme suit :

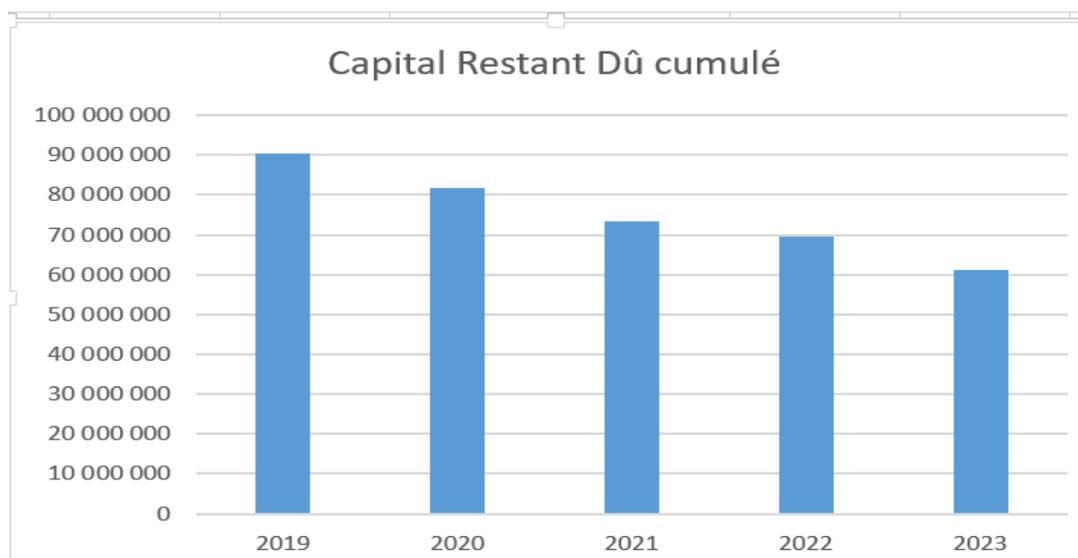
| <b>FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN</b>  |                       |          |                            |
|--|-----------------------|----------|----------------------------|
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Achat de véhicules électriques 2022 – 2023   | 1 162 940,08 €        | 22%      | 250 654,00 €               |
| Achat d'un matériel électrique – Service des Sports  | 14 656,78 €           | 30%      | 4 397,00 €                 |
| Intempéries 2021 – Travaux Emile Zola  | 288 021,72 €          | 50%      | 144 010,86 €               |
|  | <b>1 465 618,58 €</b> |          | <b>399 061,86 €</b>        |
| <b>DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL</b>  |                       |          |                            |
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Requalification et extension de la piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 (1 <sup>er</sup> phase) | 7 290 000,00 €        | 18%      | 1 300 000,00 €             |
|  | <b>7 290 000,00 €</b> |          | <b>1 300 000,00 €</b>      |
| <b>DOTATION POLITIQUE DE VILLE</b>   |                       |          |                            |
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Extension du gymnase VH – salle multisports (1 <sup>er</sup> phase)  | 3 467 316,00 €        | 14%      | 500 000,00 €               |
| Réhabilitation du terrain synthétique Cité des Sports  | 260 825,00 €          | 80%      | 208 660,00 €               |
| Achat de tapis « Salle dojo » Cité des Sports  | 8 460,00 €            | 80%      | 6 798,00 €                 |
| Création d'une voie d'accès Lycée Agricole Ravel 1   | 212 500,00 €          | 80%      | 170 000,00 €               |
| Travaux de remplacement et renforcement des clôtures des terrains  | 216 826,00 €          | 80%      | 173 461,00 €               |
| Service communal d'hygiène et de santé - Dépenses de fonctionnement (hors frais des personnels titulaires y travaillant)   | 105 836,00 €          | 80%      | 84 668,80 €                |
| Remplacement du matériel et mobilier du centre de loisirs François Villon  | 30 974,72 €           | 80%      | 24 779,77 €                |
| Remplacement du matériel et mobilier scolaire de l'école maternelle PERRIN   | 106 993,00 €          | 80%      | 85 594,40 €                |
| Installation alarmes PPMS dans les GS Sevigne et Dolto   | 33 601,00 €           | 80%      | 26 881,00 €                |
| Réfection totale de l'étanchéité de la toiture de l'école élémentaire Emile Zola   | 289 924,20 €          | 80%      | 231 939,36 €               |
| Informatisation des écoles (4eme année)  | 129 797,00 €          | 80%      | 103 837,60 €               |
| Dépenses de fonctionnement de la micro-fole (hors frais des personnels titulaires y travaillant)   | 398 928,00 €          | 80%      | 319 142,00 €               |
| Sécurisation de la halle Mandela   | 290 054,40 €          | 67%      | 193 369,00 €               |
| Travaux de sécurisation de l'école maternelle Jean Perrin (menuiseries)  | 94 254,00 €           | 80%      | 75 403,00 €                |
| Travaux de sécurisation de l'école élémentaire Lamartine   | 288 716,00 €          | 80%      | 230 973,00 €               |
| Travaux de sécurisation de l'école maternelle Auguste Crétier  | 295 577,00 €          | 80%      | 236 461,00 €               |
| Travaux de sécurisation du GS Victor Hugo  | 597 203,00 €          | 80%      | 477 762,00 €               |
|  | <b>6 827 785,32 €</b> |          | <b>3 149 729,93 €</b>      |

| <b>FIPD</b>  |                       |          |                            |
|--|-----------------------|----------|----------------------------|
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Equipement PM (gilet pare-balle)                           | 500,00 €              | 50%      | 250,00 €                   |
| Déploiement de la vidéo protection : 26 caméras            | 450 400,50 €          | 20%      | 90 000,00 €                |
|  | <b>450 900,50 €</b>   |          | <b>90 250,00 €</b>         |
| <b>REGION IDF</b>  |                       |          |                            |
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Travaux interconnexion réseau de chaleur Sevran Villepinte | 3 255 075,00 €        | 28%      | 916 000,00 €               |
| Video protection 2022                                      | 450 400,50 €          | 30%      | 135 555,00 €               |
| Plan vélo – AMO  | 47 560,00 €           | 53%      | 25 000,00 €                |
| Achat de caméras piétons                                   | 14 325,83 €           | 30%      | 4 297,75 €                 |
|  | <b>3 767 361,33 €</b> |          | <b>1 080 852,75 €</b>      |
| <b>DRAC</b>  |                       |          |                            |
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Archivage numérique  | 23 295,00 €           | 29%      | 6 700,00 €                 |
|  | <b>23 295,00 €</b>    |          | <b>6 700,00 €</b>          |
| <b>PREFECTURE</b>  |                       |          |                            |
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Programme Dématérialisation ADS                            | 24 925,00 €           | 18,00 €  | 4 400,00 €                 |
|  | <b>24 925,00 €</b>    |          | <b>4 400,00 €</b>          |
| <b>ADEME</b>   |                       |          |                            |
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Plan vélo – AMO  | 47 560,00 €           | 30%      | 14 268,00 €                |
|  | <b>47 560,00 €</b>    |          | <b>14 268,00 €</b>         |
| <b>SIGEIF</b>  |                       |          |                            |
| <b>LIBELLE</b>   | <b>MONTANT HT</b>     | <b>%</b> | <b>SUBVENTION NOTIFIEE</b> |
| Achat de véhicules électriques                             | 210 201,72 €          | 0,05%    | 10 000,00 €                |
|  | <b>210 201,72 €</b>   |          | <b>10 000,00 €</b>         |

Cette année, il est proposé d'inscrire un emprunt d'équilibre de 8,4M€ en 2023. Cette inscription permettra de faire face aux nouvelles dépenses d'investissement prévues sans alourdir le stock de dette de la Ville.

Capital restant dû au premier janvier :

|                           | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       |
|---------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital Restant Dû cumulé | 90 473 622 | 81 610 019 | 73 282 174 | 69 535 908 | 64 229 470 |



Concernant les mécanismes redistributifs liés à l'intercommunalité, il est à noter que les objectifs de la loi Notre du 7 août 2015, n'ont pas été respectés. Ils visaient à obtenir une meilleure redistribution des richesses à l'échelle de la Métropole. Dans les faits, si la métropole procède à une certaine redistribution par l'attribution des subventions à l'investissement ciblées par le Fond d'Intervention Métropolitain, l'EPT, par le biais du FCCT laisse aux villes le financement total des dépenses les concernant. Le compte n'y est pas pour Sevrans, ce qui accroît les inégalités entre les villes d'un même territoire. Le débat ouvert sur la question du financement du renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU 2 sera un enjeu déterminant de 2023.

## Le point sur le poids de l'EPT Terres d'Envol

En 2022, la Ville de Sevrans reconduira son versement à l'EPT « Terres d'Envol » à hauteur de 3 180 778 € à l'EPT dans le cadre des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT, fonctionnement) répartis ainsi :

| FCCT                  | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | 2021             | 2022             | 2023             |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Socle                 | 5 530 239        | 4 100 573        | 3 259 073        | 2 655 574        | 2 203 102        | 2 351 995        | 2 351 995        |
| Exonération TH        | 218 499          | 221 121          | 234 014          | 228 020          | 228 476          | 228 746          | 228 746          |
| Politique de la Ville | 141 691          | 141 691          | 141 691          | 141 691          | 70 623           | 65 009           | 65 009           |
| Eaux pluviales        | 0                | 0                | 0                | 309 817          | 220 695          | 233 688          | 233 688          |
| Habitat               | 0                | 337 239          | 647 478          | 550 381          | 256 531          | 149 250          | 149 250          |
| RLPI                  |                  |                  |                  |                  | 7 176            | 8 043            | 8 043            |
| PLUI                  |                  |                  |                  |                  | 7 176            | 5 039            | 5 039            |
| Renouvellement urbain |                  |                  |                  |                  | 25 190           | 139 008          | 139 008          |
| <b>Totaux</b>         | <b>5 890 429</b> | <b>4 800 624</b> | <b>4 274 228</b> | <b>3 885 483</b> | <b>3 018 969</b> | <b>3 180 778</b> | <b>3 180 778</b> |

## La participation à l'action des Pompiers de Paris.

Le statut de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris est particulier. C'est un service public de l'Etat mais il est en grande partie financé par les contributions des collectivités territoriales concernées et en particulier départements et communes.

Pour la ville de Sevrans la contribution est prévue à hauteur de 1 270 000 € en 2023. Si on la compare à celle de 2018, 5 ans auparavant, l'augmentation est de 32%.

Les communes de banlieue sont uniquement appelées pour payer ce service pourtant piloté par le préfet de Police. Il s'agit simplement d'un transfert de charges, et ce serait moins grave s'il était tenu compte de la situation financière et sociale des communes... or ce n'est pas le cas, la contribution obligatoire « contingent » est proportionnelle au nombre d'habitants.

Pour limiter l'impact de ces importantes augmentations il a été proposé dans le budget de la ville 2023 et avec l'accord du trésorier d'affecter en fonctionnement la contribution au fonctionnement de la BSPP et en investissement la contribution à l'investissement.

## II. Un budget maîtrisé en fonctionnement et en investissement

L'exécution du budget 2022 a été largement impactée par les augmentations de tarifs, les difficultés d'approvisionnement et l'inflation en général qui impacte particulièrement les Sevranais.

Le budget 2022 est exécuté avec un excédent en nette baisse.

A ce jour les résultats provisoires sont les suivants :

- **Excédent de fonctionnement** : 8 325 837,53€
- **Excédent d'investissement** : 4 757 230,67€ (avec la réalisation en 2022 de l'emprunt de 4 800 000€ voté au budget 2022)

Le déficit d'investissement qui venait des années antérieures est ainsi considérablement diminué passant de 8,1M€ à 3,4M€.

Il est proposé comme en 2022 d'affecter l'intégralité de l'excédent cumulé dégagé aux recettes d'investissement 2023 soit à ce jour 10 223 722 €

Le budget primitif 2023 prend en compte dans la section investissement le reste à réaliser de 2022 soit 6,09M € en dépenses et 904 000 € en recettes.

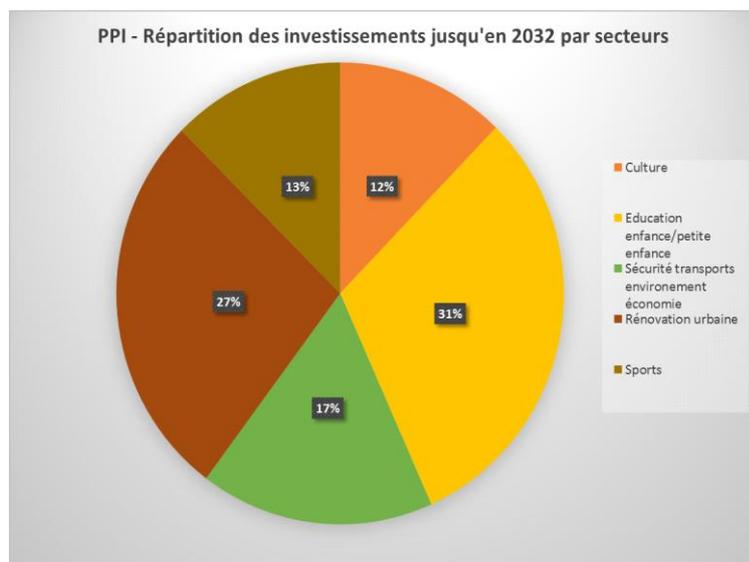
### A. Investir pour l'avenir

Le budget 2023 répond concrètement aux exigences posées par le rapport d'orientations budgétaires, en ce qu'il apporte des réponses aux enjeux climatiques et sociaux et à l'augmentation de sa population (+2269 habitants en six ans).

L'ensemble de ces propositions concrètes obéit aux exigences de la transition écologique : Récupération et économie de l'eau, déploiement d'un nouveau parc de panneaux photovoltaïques, rénovation des réseaux de chaleur et géothermie, modernisation de l'informatique, isolation thermique des écoles, généralisation de l'éclairage à LED, remplacement de véhicules thermiques anciens polluants par des électriques.

Si tous les investissements prévus en 2023 sont réalisés, et l'emprunt mobilisé en totalité, le stock de dette de Sevrans sera en fin 2023 stabilisé à 62M€, la moitié de ce qu'il était en 2016.

## 1. Le Programme pluriannuel d'investissements



Le Programme pluriannuel d'investissements (PPI) jusqu'en 2032 s'élève à 380 millions d'euros, conformément au document présenté dans le ROB 2022. La Ville va s'engager sur 150 millions d'euros, soit 40%, le reste sera financé par la recherche de recettes extérieures.

Le PPI se répartit comme suit :

Le budget 2023 intègre les dépenses récurrentes inscrites dans le PPI (sécurité, informatisation, voirie et réparation des bâtiments, accessibilité) pour un montant de 7 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement confirment l'augmentation actée au budget 2022 pour s'établir au même niveau de 30 millions, tandis que l'annuité de la dette à rembourser est en baisse de 30 000€ pour s'établir à 8 400 000€

## 2. Les autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) sont des outils budgétaires de programmation pluri-annuelle. Chaque AP comporte en réalité 3 décisions :

- celle du montant total de l'Autorisation de Programme (AP),
- celle des crédits de paiements (CP) inscrits pour 2023
- celle des crédits de paiement à inscrire au BP 2024.

Il est important de programmer dès à présent ces AP et CP car il est impossible de reporter les crédits non utilisés sur l'année suivante. Ainsi pour dépenser au début de l'année 2024, il faut prévoir cette possibilité dès 2023.

### (1) Implantation d'un bassin Olympique :

Les jeux Olympiques de Paris 2024 devaient apporter de nombreuses réalisations en Seine-Saint-Denis. La Ville de Sevran s'est positionnée dès fin 2020 sur la possibilité d'hériter un bassin d'entraînement de 50mx25m. Le projet est désormais engagé. Il a considérablement avancé depuis la décision de lancer cette AP il y a un an. Ce bassin sera démonté sur le site de La Défense Arena et installé sur le site de notre piscine actuelle qui sera ensuite découverte

et se transformera en bassin estival. L'offre de surface de piscine aux Sevranaïses sera ainsi multipliée par 6. Le groupement entreprise/architectes/bureaux d'études a été choisi par la Ville conformément à l'avis du jury après 4 réunions, dont une audition de 4 équipes pluridisciplinaires, le 5 octobre 2022. Le projet lauréat regroupe les qualités principales souhaitées, esthétique, insertion dans le site et respect des riverains, sobriété énergétique et eau, efficacité des circulations et de la sécurité...entre autres critères étudiés par l'équipe du projet et le jury. Le montant de l'AP est maintenu à 23,5 Millions d'Euros, pour l'instant, même dans un contexte qui comporte des risques sur le prix et les délais d'approvisionnement en matières premières. Il est proposé d'inscrire, à ce stade, une somme de 300 000€ pour payer l'indemnisation des candidats non retenus et 2,5M€ pour le lancement des travaux en septembre/octobre 2023. L'opération travaux se déroulera pour l'essentiel en 2024 pour une ouverture prévue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025. Il est proposé d'inscrire 10M€ de crédits en 2024.

#### (2) Réalisation du Poste de Police municipale

La construction du Poste de Police Municipale dans le centre-ville et à proximité de la Police Nationale est un projet structurant au service de la sécurité des Sevranaïses. Véritable point de référence et centre opérationnel, il permettra de doter la PM d'un outil à la hauteur des besoins. La procédure de conception réalisation a été choisie pour atteindre des performances énergétiques supérieures à la réglementation et pour conduire cette opération dans les meilleurs délais. Le Jury a été constitué par une délibération du 15 décembre et les équipes choisies pour la première phase travailleront au projet au premier trimestre 2023.

Il est proposé de maintenir l'AP pour un montant de 5,7 M€ et de prévoir 280 000€ en 2023 pour la poursuite des études et les indemnités des équipes non retenues et 3 M€ en 2024.

#### (3) Réalisation d'une salle des sports acrobatiques :

L'année 2022 a permis de reformuler le projet initial. L'extension reconstruction du gymnase Victor Hugo rendue impossible par la présence d'un ru passant sur le terrain, il est maintenant prévu de réaliser ce projet très attendu de la part des utilisateurs, dans l'emprise de la cité des sports. L'AP de 9,1 M€ est maintenue et 150 000€ sont inscrits en 2023 pour des études et l'organisation des procédures. Des travaux pourraient débuter dès 2024, une inscription de 900 000€ est prévue à cet effet.

(4) [Accompagnement aux risques majeurs et acquisitions foncières :](#)

Ces deux AP « sectorielles » permettent d'intervenir plus facilement au service de la transformation urbaine, du commerce et des risques majeurs.

Les services qui travaillent sur les dossiers de l'activité économique, de l'urbanisme et de la lutte contre les catastrophes naturelles ont des difficultés d'intervention. Pour faciliter l'action de la commune, tant en acquisitions foncières, que sur les dossiers de catastrophes ne nécessitant pas forcément d'acquisition, il est proposé de reconduire ces deux AP

- Acquisitions foncières : 2,5 M€, 500 000 euros par an
- Accompagnement des risques majeurs : 1 M€, 212 000€ en 2023

(5) [Plan vélo, aménagement de voies vertes :](#)

3 M€, 510 000€ ont été réalisés en 2022, il est proposé d'inscrire 700 000€ en 2023 et ensuite 500 000€ par an. Ces travaux sont bien financés par des subventions (entre 60 et 80%).

(6) [Restructuration du restaurant Groupe Scolaire PERRIN et création d'une salle polyvalente et d'une salle du conservatoire :](#)

Il est programmé, dans une opération en deux temps, de réaliser une importante restructuration sur le groupe scolaire PERRIN/Claude BERNARD pour un montant total de 5,8M€ (AP). Une partie se fait dans le cadre de l'ANRU 2.

Elle nécessite une inscription de 200 000 € pour les études et la mise en place des procédures. Pour 2024, 3 M€ sont d'ores et déjà proposés à l'approbation du conseil municipal.

(7) [Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud :](#)

Il est proposé d'avancer sur cette importante opération de réhabilitation d'un bâtiment existant et ayant un intérêt urbain et architectural.

Cette opération sera mise en œuvre le plus vite possible dans le respect des procédures

Il est proposé de confirmer le montant de l'AP à 15 M€ comprenant l'ensemble des phases.

Pour 2023 les Crédits de Paiement sont prévus à hauteur de 2 500 000 € pour l'acquisition des bâtiments dans le cadre d'un accord amiable appuyé par la Déclaration d'Utilité Publique adoptée en Conseil Municipal. Si cette cession intervenait rapidement les études pourraient se développer en 2023 et une modification des CP 2023 serait alors nécessaire.

(8) [Aménagement de l'ilôt Crétier-centre ville et la démolition de l'ancien commissariat :](#)

Il s'agit de modifier le contenu de l'AP existante et d'en augmenter le montant de 4,1 à 4,5 M€.

En 2023 est prévue la démolition de l'ancien bâtiment du commissariat de Police Nationale, l'ouverture d'une perspective intéressante qui permettra de « donner de l'air », de faciliter les

circulations piétons, de rendre au public cet espace précieux et de démarrer la réalisation des travaux entre la place Crétier et la place Bussière.

Les crédits de paiement seront de 1,5 M€ en 2023 et 2 M€ en 2024.

(9) *Reconstruction de la salle des Fêtes :*

Le projet de rénovation de la salle des fêtes a fait l'objet d'une réorientation. Il est proposé de mettre en route un projet important de démolition-reconstruction sur le même emplacement. L'idée est de regrouper au sein de ce nouvel équipement un espace culturel plurifonctionnel et éventuellement d'autres services municipaux. Il s'agira de construire un bâtiment conforme à la volonté municipale de sobriété énergétique et améliorant l'accueil du public et des artistes. Il est proposé de passer l'AP de 4 à 9 M€ et de prévoir 150 000€ d'études en 2023 et 800 000€ en 2024 pour un début de travaux souhaité fin 2024.

(10) *Extension de l'école Lamartine :*

Les travaux d'extension de l'école Lamartine se déroulent actuellement, 869 255€ ont déjà été payés en 2022. Il est prévu de terminer le chantier en 2023 (inscription de 4 M€ de CP) et de terminer les paiements en 2024 (400 000€).

*b) Concernant la clôture des AP/CP :*

(1) *Réhabilitation de la piscine :*

L'AP est clôturée, plus de mouvements en 2023. La piscine a été rénovée et les travaux seront en grande partie utilisés dans le nouveau projet.

(2) *Travaux d'espaces publics/voiries PUP – Travaux espaces publics Charcot :*

L'année 2023 verra l'extinction de ces deux AP.

Les travaux sont terminés. Cependant certaines factures seront réglées sur 2023.

*c) Création de deux nouvelles AP :*

(1) *Remplacement des véhicules thermiques anciens par des électriques.*

Il est proposé de créer une AP pour tenir compte de la difficulté d'acheter des véhicules électriques notamment avec des délais de livraison importants.

Montant total de l'AP 1,5M€ sur 3 ans avec 700 000€ de CP en 2023 et 500 000€ en 2024.

En 2023 la livraison de véhicules commandés en 2021 et 2022 est attendue : une balayeuse électrique, à ce jour 15 mois d'attente, 8 véhicules de service (environ 10 mois de délais) , ils viendront compléter les véhicules mis en service depuis 2021 : 7 ZOE, 3 Twingos, 4 petits utilitaires ...

(2) Embellissement du parc Louis Armand :

Dans le cadre du projet d'aménagement et de désartificialisation du centre-ville, il est proposé de poursuivre les travaux d'embellissement du parc Louis Armand pour un montant de 700 000€ répartis sur 2023 et 2024.

Tableau des AP/CP budget primitif 2023 :

|   | Total des AP         | Réalisations Antérieures | 2023                 | 2024                 | Au-delà de 2024      |
|---|----------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Création</b>   |                      |                          |                      |                      |                      |
| <b>VILLE ACTIVE</b>   |                      |                          |                      |                      |                      |
| Remplacement des véhicules thermiques anciens par des électriques   | 1 500 000,00         |                          | 700 000,00           | 500 000,00           | 300 000,00           |
| <b>VILLE CITOYENNE</b>  |                      |                          |                      |                      |                      |
| Embellissement du Parc Louis Armand   | 700 000,00           |                          | 300 000,00           | 400 000,00           | 0,00                 |
| <b>Actualisation</b>  |                      |                          |                      |                      |                      |
| <b>VILLE VIVANTE</b>  |                      |                          |                      |                      |                      |
| Implantation d'un bassin Olympique  | 23 500 000,00        | 164 368,29               | 2 800 000,00         | 10 000 000,00        | 10 535 631,71        |
| Réalisation d'une salle multi sports  | 9 100 000,00         | 1 920,00                 | 150 000,00           | 900 000,00           | 8 048 080,00         |
| Reconstruction de la salle des fêtes  | 9 000 000,00         | 14 340,00                | 150 000,00           | 800 000,00           | 8 035 660,00         |
| <b>VILLE SOLIDAIRE</b>  |                      |                          |                      |                      |                      |
| Restructuration du restaurant Perrin/Claude Bernard<br>Création d'une salle polyvalente et d'une salle du conservatoire | 5 800 000,00         |                          | 150 000,00           | 3 000 000,00         | 2 650 000,00         |
| Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud  | 15 000 000,00        |                          | 2 500 000,00         | 4 000 000,00         | 8 500 000,00         |
| Extension de l'école Lamartine  | 5 500 000,00         | 869 255,74               | 4 000 000,00         | 400 000,00           | 230 744,26           |
| Accompagnement aux risques majeurs  | 1 000 000,00         | 180 380,90               | 212 000,00           | 200 000,00           | 407 619,10           |
| <b>VILLE ATTRACTIVE</b>   |                      |                          |                      |                      |                      |
| Acquisitions foncières et commerciales  | 2 500 000,00         | 500 000,00               | 500 000,00           | 500 000,00           | 1 000 000,00         |
| Redynamisation centre ville (Crétier)   | 4 500 000,00         |                          | 1 500 000,00         | 2 000 000,00         | 1 000 000,00         |
| <b>VILLE ACTIVE</b>   |                      |                          |                      |                      |                      |
| Aménagement de voies vertes- Plan Vélo  | 3 000 000,00         | 510 232,50               | 700 000,00           | 700 000,00           | 1 089 767,50         |
| Travaux espaces publics et voirie PUP   | 3 518 238,29         | 3 395 424,92             | 108 100,00           |                      | 0,00                 |
| Travaux espaces publics Charcot   | 1 498 951,04         | 1 331 877,46             | 147 500,00           |                      | 0,00                 |
| <b>VILLE CITOYENNE</b>  |                      |                          |                      |                      |                      |
| Construction du nouveau poste de Police Municipale  | 5 700 000,00         | 26 452,00                | 280 000,00           | 3 000 000,00         | 2 393 548,00         |
| <b>Clôture</b>  |                      |                          |                      |                      |                      |
| <b>VILLE VIVANTE</b>  |                      |                          |                      |                      |                      |
| Réhabilitation de la piscine municipale   | 770 000,00           | 756 077,76               |                      |                      | 0,00                 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>92 587 189,33</b> | <b>6 394 251,81</b>      | <b>14 197 600,00</b> | <b>26 400 000,00</b> | <b>44 191 050,57</b> |

### 3. Les priorités 2023

#### *a) Développement de l'économie circulaire et activation du projet agricole et alimentaire territorial*

La Ville entend développer son tissu et ses activités économiques, notamment en s'appuyant sur des domaines comme la filière terre crue, l'économie sociale et solidaire et l'agriculture urbaine.

Elle porte notamment des projets :

- Contribution à la filière de l'écoconstruction en structurant et développant la filière terre crue et en développant des programmes de formation,
- Concrétisation du projet agricole et alimentaire territorial sur la base des préconisations de la chargée de mission pour consolider l'état des lieux des sites actuels (jardins partagés...) et potentiels de production.
- Réponse de la ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Mairie de Paris « Démonstrateurs de la transition agricole et alimentaire » pour créer un pôle d'économie sociale et solidaire sur le secteur des ateliers Constantin.

#### *b) Le projet de ville et le PLUI*

Le projet de développement urbain durable de Sevran s'est vu conforté avec la notification de plus de 200 millions d'euros pour l'ANRU 2 et une participation citoyenne réussie sur **Terre d'Eaux et de Culture** pour aboutir à un projet plus sobre écologiquement et ancré localement. Le choix est fait de concentrer et d'organiser le développement urbain dans des zones de projet, principalement au nord de la Ville, dans le cadre de grandes opérations publiques et selon une densité nécessaire mais raisonnée, et en favorisant les déplacements en transports en commun.

Le renforcement des équipements publics dans les quartiers est la priorité de l'ANRU 2 avec notamment, sur 2023, des missions de programmation des pôles « socio-culturel » et « petite enfance » aux Beaudottes. Ces prestations sont en cours et budgétées sur 2023.

En dehors de ces secteurs, dans le "diffus", la municipalité entend encadrer très strictement les constructions immobilières afin de garantir la qualité urbaine, la performance écologique et la préservation du cadre de vie sevranaise.

Les promoteurs immobiliers devront donc se soumettre systématiquement aux exigences suivantes :

- concerter les riverains sur leur projet

- s'engager sur une charte qualité logement garantissant la performance énergétique et le confort de vie dans les habitations
- participer financièrement aux équipements publics à hauteur des besoins générés par les nouvelles constructions. Une mission d'élaboration d'une charte de la construction, afin d'encadrer la promotion immobilière, est lancée et budgétée pour 2023.

Le secteur Perrin / Villa des Près / rue d'Aulnay est particulièrement concerné par ces objectifs de revitalisation et de recyclage encadrés par la municipalité. Une étude urbaine, financée intégralement par l'EPT, est en cours afin de préciser les intentions en matière de requalification et d'extension des équipements publics et de cohérence urbaine et architecturale sur la rue d'Aulnay. La première étape de cette étude consistera à compiler et à capitaliser les études déjà réalisées sur le secteur.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lancé à l'échelle de l'EPT Paris Terres d'Envol, offre l'opportunité à la Ville de Sevrans d'actualiser les règles d'urbanisme en fonction de ces orientations politiques et ces nouveaux projets. La révision du document d'urbanisme place par ailleurs l'ensemble du territoire en périmètre d'étude et permet à la municipalité d'user plus fortement du surseoir à statuer pour s'opposer à des projets contraires aux orientations urbaines ou pour les accompagner à mieux s'insérer. Le PLUI doit être définitivement adopté fin 2024. Une démarche de co-construction sera menée dès l'année 2023 pour définir le nouveau plan à l'échelle de Sevrans.

### *c) L'école et les politiques éducatives*

Après l'ouverture du nouveau bâtiment permettant l'agrandissement de l'école Denise Albert, en septembre 2022, la ville poursuit ses efforts d'investissement sur le quartier sud : les nouveaux locaux de Lamartine seront livrés pour la rentrée 2023, comprenant un espace restauration, 6 salles pour le scolaire et le périscolaire et une salle des maîtres. Le travail sur l'ouverture de la nouvelle école sur le quartier Westinghouse se poursuit, avec la volonté d'y implanter un centre de loisirs inclusif. La négociation avec le propriétaire actuel se poursuit avec l'objectif d'aboutir en 2023 à un accord.

Une réflexion autour de la requalification et une réhabilitation du bâtiment de la cantine des écoles élémentaires Perrin/Claude Bernard est menée pour mieux y accueillir les élèves , et pour transformer les premier et deuxième étages en salles d'activités périscolaires et culturelles.

C'est aussi l'occasion de réfléchir à l'opportunité d'une implantation du centre de loisirs Paul Eluard, dont les locaux actuels sont vétustes. En 2023, le remplacement du bloc sanitaire du centre est pour autant inscrit au budget. Enfin, au niveau du centre-ville, la recherche de nouveaux locaux pour le service jeunesse est active, relayant l'engagement politique autour d'un nouveau projet jeunesse.

Sur le quartier des Sablons, pour donner plus d'espaces de vie à l'école maternelle Ravel, un projet d'agrandissement est en cours pour une réalisation attendue en septembre 2024.

Dans la perspective continue d'amélioration des conditions d'accueil des élèves, l'école maternelle Crétier bénéficie d'importants travaux d'isolation, commencés en 2022, qui se poursuivront en 2023 avec en plus de conséquents travaux de rénovation des classes et parties communes.

L'école Montaigne élémentaire verra l'ensemble de son mobilier renouvelé cette année.

Une étude sera engagée pour la rénovation des toilettes de l'étage à l'école Sévigné élémentaire.

Enfin, en 2023, la fin du déploiement des nouveaux Ecrans Numériques Interactifs permettra à l'ensemble des classes des écoles élémentaires (du CP au CM2) d'être dotés de cet outil pédagogique très performant en remplacement des Tableaux Numériques Interactifs.

Dans la continuité des orientations fixées par le ROB relatives aux évolutions des cours d'école en cours Oasis, il nous apparaît judicieux de faire réaliser préalablement un diagnostic sur les cours d'écoles avec pour perspective, d'en rénover un certain nombre sur les années à venir avec pour objectif la végétalisation et la désartificialisation de ces dernières, ainsi qu'une étude de faisabilité. Cette étude pourra intégrer l'examen d'une telle évolution pour la cour d'une école en s'appuyant sur une équipe enseignante volontaire afin de servir à la fois d'exemple et de modélisation de la conduite des projets à venir. Cela participe également à redonner une mixité filles/garçons à ces espaces de vie. Ce projet de cour « Oasis » nécessite un travail important de concertation avec la communauté éducative, les parents, les élèves.

Un plan annuel de travaux relatifs à l'entretien, l'amélioration, l'isolation et la sécurité des écoles est établi. Il est complété par un programme d'installation d'alarmes PPMS (plan protection mise en sécurité)

Ce plan est complété par des prévisions de travaux sur les aires de jeux, en 2023 il est proposé :

- Au groupe scolaire Sévigné, la rénovation de l'aire de jeux, la mise en place d'un voilage pour ombrage

- Au Groupe scolaire Villon remplacement d'un jeu détérioré et de son sol souple et mise en place d'un voilage pour ombrage.
- Au groupe scolaire E Zola rénovation des aires de jeux et mise en place d'un voilage pour ombrage.

*d) Les équipements sportifs et culturels*

S'agissant des équipements sportifs, la commune poursuit l'objectif d'offrir des équipements de qualité répartis de manière homogène sur l'ensemble de la ville.

La finalisation des travaux des terrains d'évolution (City Box) situés square Jean Moulin et sur les espaces libres du quartier Perrin e terminera en 2023 par la réalisation des clôtures.

Un projet de zones sportives de plein air -Work out- est à l'étude et fera l'objet de concertation préalable.

Les équipements sportifs, gymnases et stades, bénéficieront d'opérations de maintenance :

- Stade Guimier
  - Réfection de l'étanchéité de la tribune
  - Réfection de l'accès piétons avec l'installation d'un tourniquet accessible aux PMR
  - Sécurisation du parking du stade (portails et vidéosurveillance)
- Gymnase Bacquet
  - Réfection des éléments verrier formant bardage
- Cité des Sports -Stade Bussière
  - Mise en place de volets roulant pour sécuriser les accès
  - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique
  - Installation de la vidéosurveillance (enregistreur et 8 caméras)
- Gymnase Jessee Owens
  - sécurisation des rings de boxe et acquisition d'un ring mobile
- Cité des Sports – DOJO
  - Remplacement de l'alarme incendie
  - Rénovation du système de traitement d'air (chauffage et ventilation)

Piscine Olympique

La piscine olympique permettra de multiplier par 6 l'offre proposée en donnant tout son sens au projet « savoir nager ». La mobilisation des services de la ville permet à Sevran d'être

lauréat du projet héritage Paris 2024 puis de respecter strictement les délais fixés avec le lancement du marché dès 2022.

Actuellement, la phase Avant-Projet Détaillé est en cours. Les premiers travaux doivent débuter en octobre 2023.

#### Sports acrobatiques

Un nouvel équipement sportif avec un rayonnement national devrait voir le jour à la cité des sports dans les prochaines années. En 2023 des études géotechniques vont être engagées pour définir l'emplacement le plus approprié et lancer le marché de réalisation.

S'agissant des équipements culturels :

Salle des fêtes : il est proposé de mettre en route un projet important de démolition-reconstruction sur le même emplacement. L'idée est de regrouper au sein de ce nouvel équipement un espace culturel plurifonctionnel et éventuellement d'autres services municipaux.

Pour le conservatoire : les travaux d'entretien du conservatoire seront poursuivis. De plus, le modulaire anciennement installé rue Mazarick, fera l'objet d'aménagement pour être utilisé comme salle de danse.

#### *e) revitalisation du centre-ville*

La revitalisation et la diversification qualitative du commerce en centre-ville, dans le cadre des nouveaux programmes et dans le cœur des quartiers en rénovation urbaine, est une priorité pour la ville de Sevrans.

Une ligne d'AP (autorisations de programme) est ainsi dédiée aux acquisitions dont acquisitions de commerces et baux afin de maîtriser l'offre commerciale. Elle s'élève à 500 000 € pour l'année 2023.

La Ville poursuit par ailleurs sa volonté d'améliorer le fonctionnement du marché forain et de transformer la halle et ses abords. 200 000 euros sont ainsi budgétés en investissement pour financer une mission d'études à la Société Publique Locale SEQUANO GRAND PARIS, dont la ville est actionnaire.

#### *f) L'amélioration de la voirie*

Des axes forts sont déterminés sur le budget 2023.

- L'entretien des trottoirs par la réfection des enrobés consécutifs aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication.
- Suite à un décalage de la programmation de travaux par le SIGEIF, les voies programmées pour 2023 sont :
  - avenue de Livry – en cours de travaux
  - rue de Touraine
  - rue Gabriel.
  - Avenue des Beaudottes,
  - Avenue des Arts
  - Rue de Bretagne,
  - Allée Jean Baptiste
- Une programmation pluriannuelle relative à la réfection des trottoirs dégradés. Pour 2023, le plan de travaux est le suivant :
  - rue du Bouquet
  - rue des Eglantiers
  - rue J Cayet
  - rues de Rougemont et Lucien Sampaix
  - Rue Martin Luther King
  - Avenue Dunant réfection du parking de la contre allée + ilots sur la chaussée
  - Travaux ave de Montceuleux (tvx conjoints avec la ville de Villepinte)
  - reprise des pavés sur le parvis de l'école Denise Albert (travaux en cours)
- La réfection de revêtement des chaussées. Les quartiers et rues concernées sont :
  - Quartier des Trèfles
    - Rue du Caire
    - Rue Edison
    - Allée Vermandois
    - Allée de la Smala entre V Hugo et Alençon
    - Rue du Capitaine Lelièvre
    - Rue de Touraine
    - Rue Champagne
    - Allée Jean Baptiste
  - Quartier Freinville :
    - Rue Lamoricière jusqu'à la rue Henri IV (traversée Tram Train)
  - Quartier Primevères – Savigny :
    - Rue Louis Franchi

- Rue Joseph Proudhon
  - Rue Sellier
- Quartier Perrin :
  - Bd Stalingrad (partiellement – à hauteur de l'écluse)
- Réaménagement en totalité des chaussées et trottoirs
  - Av Marcel,
  - Impasse Carnot
  - Impasse Molière
- Réaménagement de la Place Crétier dans le cadre de la redynamisation du centre-ville
- En complément de ces interventions, des aménagements de sécurisation seront réalisés par :
  - L'installation de Panneaux interdisant le stationnement de véhicules Utilitaires +2.5T sur 3 zones de la ville (travaux en cours)
  - En partenariat avec le Département, lancement des études pour permettre la réalisation des travaux nécessaires à la création d'une zone 30 Rue d'Aulnay (RD44) aménagements de sécurité (passages piétons et carrefours surélevés...)
- La mobilité par les voies vertes (itinéraires cyclables) sera poursuivie
  - par la finalisation des travaux d'aménagement sur l'avenue Dunant permettant ainsi une connexion entre la départementale RD 970 et le centre ville.
  - Par l'aménagement d'un circuit cyclable
    - entre la rue Becquerel et l'avenue André Toutain (modification de l'allée piétonne)
    - Parc de la butte Montceuleux (modification de l'allée piétonne)
    - Rue G. Peri (création d'une piste cyclable)
    - Mail Schweitzer (modification de l'allée piétonne)

En complément, une étude est lancée pour mise en place d'un Schéma Directeur définissant les itinéraires cyclables et les actions à mettre œuvre sur la ville. (La remise du diagnostic de ce plan vélo est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.)

- *Des parcs, des jardins et des ilots de fraîcheur*

L'installation de brumisateurs et d'aménagement d'îlots de fraîcheur sera poursuivie notamment sur l'aire de jeux de la crèche Pavillon aux histoires.

Par ailleurs, une opération sur 2 années (2023-2024) relative au réaménagement du parc Louis Armand est engagée, elle comprend notamment le déplacement la serre aquaponique à proximité du jardin pédagogique, l'étanchéification du lit de la rivière pour sa remise en eau et l'aménagement paysager des abords de la chapelle restaurée.

De plus, suite au réchauffement climatique et la prolifération de maladies, une étude phytosanitaire sera lancée pour la définition d'un programme pluriannuel de remplacement des végétaux.

Ces mesures sont complétées par des travaux de désartificialisation des sols. En 2023, une première tranche de travaux concernera l'aménagement de la place Crétier et le lancement d'une étude pour la création de cours dites « OASIS » dans différents groupes scolaires

#### *g) Le renforcement de la Tranquillité publique*

Au-delà du lancement du projet de construction du poste de police municipale, le budget de la police municipale est en augmentation constante depuis 3 ans il qui est soutenu avec une nouvelle phase d'implantation de caméras de vidéoprotection sur les quartiers de la ville visant à compléter le maillage existant dans l'objectif de renforcer la sécurisation des parcs, de lutter contre la violence routière et de contribuer à la tranquillité publique.

Concernant les voies De Gaulle, Jouhaux et Fort, un radar pédagogique temporaire sera mis en place et, en fonction des relevés, une concertation sera programmée pour étudier les solutions de ralentissement des véhicules : plateaux surélevés, etc.

#### *h) Développement durable et amélioration des bâtiments publics.*

La commune de Sevrans compte poursuivre sa démarche de réduction de la consommation énergétique et de l'empreinte écologique des fluides autour de deux axes forts : performance et sobriété énergétique.

Le passage en LED, la modification des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments, le déploiement des panneaux photovoltaïques et des réseaux de chaleur sont autant d'actions qui se poursuivront en 2023.

Dans cette perspective, il est prévu :

- Réfection des châssis
  - Maternelle Curie (verrière)
  - Groupe Scolaire Perrin (dernière tranche)
  - Groupe scolaire C Bernard (tranche 1)
  - Foyer du Bois du roi (verrière)

- Réfection des luminaires avec passage en LED

La réfection des luminaires dans les bâtiments communaux s'accompagnera de travaux préalables tels que la réfection des faux plafonds et le renfort de l'isolation thermique en sous face de plancher.

- Restaurant communal
  - Ecole maternelle Auguste Crétier
  - Restaurant scolaire Victor Hugo
- Réfection des systèmes de diffusion de chauffage et de ventilation
  - Ecole élémentaire Montaigne (remplacement des radiateurs phase 1)
  - Ecole Denise Albert (réfection de CTA)

La commune entreprendra également des travaux de sûreté, de sécurité incendie et poursuivra son programme de mise en accessibilité des équipements communaux.

Côté sobriété énergétique, les choix stratégiques de la commune : une première tranche de remplacement des réseaux de chauffage vétustes sera engagée en 2023, tout comme la gestion distancielle du système de chauffage de centre municipal de santé apporteront un confort aux usagers et permettront une baisse de la consommation énergétique.

Malgré ses efforts, Sevrans, comme toutes les collectivités territoriales, est frappée par le contexte mondial marqué par les prix vertigineux des énergies fossiles. L'équipe municipale s'est préparée à cette hausse, démarrée fin 2021 et qui se poursuit en 2023 et dont les hausses prévisionnelles se situent entre +27% et +132% sur la facture globale à consommation d'électricité équivalente. Une situation qui pèse lourdement sur les dépenses de la commune. En effet, 1 300 000 € de frais d'électricité pour alimenter les écoles, crèches et autres bâtiments communaux sont budgétés en 2023 contre 2,5 fois moins hors période de crise de l'électricité.

La commune a déployé une première série de panneaux photovoltaïques sur les trois sites municipaux suivants: le groupe scolaire Anatole France Voltaire, la salle Gymnique et le Pavillon aux histoires.

Le processus de déploiement s'est poursuivi avec la relance de l'investissement par l'acquisition directe par la ville de panneaux photovoltaïques au moyen d'un marché qui comprend la fourniture, la pose et la mise en service des équipements s'établissant pour un montant total de 646 342,01€ HT. Ce marché comprendra l'installation et la mise en service de panneaux sur deux sites : la halle du marché couvert rue Ballanger et le pôle administratif Paul Eluard avenue du Général Leclerc (comprenant également la salle du Conseil municipal et l'Hôtel de ville).

#### *i) Cycle Terre*

Le projet Cycle Terre, lancé par la candidature à l'initiative européenne Urban Innovative Action en 2017, s'est achevé avec le solde du versement de la subvention européenne en 2022. C'est pourquoi, le Budget Annexe a été clôt comme le retracera le compte administratif 2022.

Le coût total du projet Cycle Terre est de 6,5 millions d'euros, pour un montant de subvention de 5,3 M€.

Pour ce qui est de la Ville de Sevrans, le coût des dépenses réelles est estimé à 506.000€. Ce montant est constitué à 60% de salaires des agents municipaux et à 40% de prestations extérieures (études, travaux, achats).

Déduction faite des subventions, l'apport financier de la Ville au projet Cycle Terre aura été d'environ 135.000€, dont 81.000€ en salaires.

L'ancrage de la filière en terre crue et des formations à l'écoconstruction constituent deux axes stratégiques pour le développement économique et la transformation urbaine de Sevrans autour de la transition écologique et de la construction bas carbone. Afin de répondre aux besoins de formation en matière d'écoconstruction, la fédération Ecoconstruire va porter en 2023 avec le soutien de l'EPT et de la Ville, l'ingénierie nécessaire à la poursuite d'une étude pour l'installation d'un centre de formation sur l'éco construction à Sevrans.

## **B. Une section de fonctionnement renforcée pour faire vivre le projet municipal**

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont établies sur la base des dotations attendues (stables globalement donc en baisse par rapport à l'inflation), d'une augmentation de 7,1% des recettes fiscales et d'un relatif maintien des produits des services à près 4M€ en baisse de 124 000€ par rapport au réalisé 2022, sans revenir au niveau de 2019. Au total le montant des recettes de fonctionnement progresse de 2,6 M€ environ par rapport aux prévisions 2022.

La prévision de dépenses augmente de façon la plus maîtrisée possible de 5,45M€. par rapport au BP 2022, soit une progression de 6,6%, et de 3,8M€ par rapport au réalisé, soit +4,5%. Elle tient compte, autant que possible, de l'inflation.

La capacité de la Ville à financer ses investissements en mobilisant une partie des recettes de fonctionnement est donc en baisse mais s'élève à 11.5M€ en comptant les amortissements (en augmentation de 112 000€ à 1 812 000€) et le « virement » entre sections en baisse de 2,7M€ environ.

C'est grâce au redressement de la situation financière opéré les 4 années précédentes que Sevrans peut ainsi élaborer son budget 2023 sans augmenter les taux de fiscalité. La situation est moins bonne qu'en 2022 mais il est possible de faire face en continuant les efforts de bonne gestion.

La section de fonctionnement ne nécessite pas le report du résultat de 2022 qui pourra ainsi être affecté, pour la deuxième année consécutive en totalité au financement de l'investissement au Budget Primitif.

Nos marges d'intervention sont entamées, comme pour les autres collectivités, par des ressources financières insuffisantes au regard de la prise en compte incontournable des revalorisations nécessaires et insuffisantes des salaires, de l'augmentation des prix des fluides, de l'électricité, du carburant, des matériaux et des produits finis.

Pour autant, la dégradation de la situation sociale de bon nombre d'habitants, nous oblige à avoir une attention particulière en direction de l'enfance et de la petite enfance. Notre effort porte sur l'accès à la cantine, pour lutter contre la malnutrition, sur les classes de découverte et les colonies à prix accessibles. Concernant la petite enfance, la Ville poursuit le développement de l'offre de berceaux, les réflexions sur la diversification des modalités d'accueil dans les structures pour répondre notamment aux contraintes des parents en insertion professionnelle, afin de lutter contre les inégalités d'éveil et de socialisation.

Plus largement, au-delà de l'enfance et petite enfance, il s'agit d'accroître l'intervention des services sociaux de la ville en direction des familles et des personnes âgées, de repenser notre projet pour la jeunesse et de développer les actions pour favoriser l'accès à l'emploi des Sevranaises et Sevranaise.

Il nous faut également tenir compte de la reprise des activités post COVID en année pleine en particulier du point de vue de la programmation culturelle et d'une attente de la population de moment de rencontres, de convivialité.

Par ailleurs nous n'entendons pas négliger le levier exceptionnel que constitue l'organisation des jeux olympiques en 2024 pour développer la pratique sportive pour tous en particulier des femmes et des personnes en situation de handicap.

### 1. Restauration scolaire et plan alimentaire territorial

Dans un cadre contraint, le budget de la restauration scolaire augmente de 25% en passant de 2 800 000€ à 3 600 000€. En effet la ville a fait le choix de maintenir une offre de qualité combinant éducation au goût et justice alimentaire.

Le budget 2023 permet de faire face à une augmentation des coûts de 8%, une baisse assumée de la tarification après la refonte du quotient familial en 2022, et une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 10%.

Il conserve les points forts de la qualité du service servi dans les assiettes, qui fait de Sevrans l'une des villes dont la qualité des repas proposée aux enfants est l'une des meilleures d'île de France : 50% de bio, 30% de circuits courts, viandes et poissons labellisés, double choix du plat principal, et valorisation systématique des bio déchets.

Ainsi l'éducation au goût est pleinement intégrée dans le processus et remplit pleinement un objectif de justice sociale en garantissant à tous les élèves de Sevrans l'accès à un repas de qualité chaque jour.

### 2. La culture renouvelée

Une reprise en année pleine de la programmation culturelle a abouti à un retour aux inscriptions budgétaires d'avant COVID, cela se traduit ponctuellement par une augmentation des dépenses, la saison se situant « à cheval » sur deux années budgétaires.

- L'éducation artistique et culturelle au cœur d'une politique culturelle renouvelée.

La mise en place d'une convention de coopération avec le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a permis de consolider le travail mené autour de l'éveil artistique des très jeunes enfants.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants se structure : il débute dès la petite enfance, se poursuit à l'école maternelle grâce notamment au festival des rêveurs éveillés et se développe avec une offre renouvelée de séances de spectacles sur le temps scolaire pour les écoliers des cours élémentaires, les collégiens et les lycéens.

Le conservatoire mettra en place une classe préparatoire à l'enseignement supérieur à la rentrée 2023.

Ces classes s'adressent aux étudiants se destinant à une carrière professionnelle artistique et les prépare aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'enseignement artistique. La CPES sera orientée vers les spécialités de direction d'orchestre et de pratique instrumentale.

#### *a) Le dynamisme du réseau des bibliothèques*

Après le retour à une activité normale en 2022 en passant de 18000 à 32000 lecteurs accueillis, le réseau des bibliothèques continue sa dynamique. Il s'inscrit dans une politique de développement culturel du territoire qui se traduira par l'écriture d'un projet culturel, scientifique, éducatif, et social (PCSES).

#### *b) La conduite du projet d'équipement socio-culturel*

L'ensemble des équipes est mobilisée pour la structuration et la réussite du futur équipement structurant des Beaudottes qui regroupera dans une maison commune la bibliothèque Yourcenar, la Microfolie, l'atelier Poulbot et la maison de quartier Marcel Paul.

Un gros évènement sera organisé à la mi-temps de l'année pour fêter le jubilé de l'atelier Poulbot.

#### *c) Une réflexion à conduire pour l'Université Participative Inter-âges*

Elle offre un programme d'éducation populaire accessible à toutes et à tous sans condition d'âge ou de niveau d'études, elle propose des cycles de conférences tout au long de l'année universitaire, qui abordent différents thèmes et champs disciplinaires permettant de se cultiver et d'appréhender des questions d'actualités. Il s'agit de l'insérer davantage dans les thématiques qui traversent les politiques municipales et de développer son intervention intergénérationnelle.

Enfin un partenariat sera développé entre l'association archéologie et nécropoles, d'une part, et la maison des découvertes d'autre part, pour faire connaître et démocratiser cette discipline et mettre en valeur les richesses historiques de Sevrans ;

### 3. *Le renforcement de la politique en faveur de l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap*

La politique des seniors sera marquée en 2023 par la rénovation de la résidence des glycines. La reprise de la gestion locatives par le bailleur social Batigère qui porte et finance cette rénovation en profondeur, permettra à la ville de se consacrer pleinement à son activité restauration et au développement des activités d'animation.

Afin de répondre à la forte augmentation de la population des seniors sur la ville qui est passé de 13 à 19% de la population, la ville renforce et diversifie son action en s'appuyant sur le service Sevrans-Séniors qui offre des services, des activités sportives, loisirs et des activités culturelles.

De même, les prestations d'intervention à domicile (soins infirmiers, portage de repas, aide à domicile) portées par le CCAS seront renforcées tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap.

La ville participe en lien direct avec les services départementaux à la mise en place du « guichet intégré » qui coordonnera les lieux d'accueil d'information et d'orientation pour améliorer le service rendu aux personnes âgées en reliant les champs d'intervention sanitaire, social et médico social.

La ville soutient et accompagne les différents projets d'habitat inclusif qui s'implantent à Sevrans qu'il s'agisse d'habitats pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicaps physiques et mentaux.

En fin d'année 2023 ouvrira le Tiers Lieu Autonomie de la Résidence Mazaryck en partenariat avec Vilogia, les Compagnons bâtisseurs, l'épicerie sociale du CCAS, des services municipaux et les associations du quartier.

### 4. *Le renforcement de l'offre municipale en matière de continuité des soins et de santé mentale*

Pour faire face aux nombreux départs de médecins généralistes libéraux, le Centre Municipal de Santé (CMS) va renforcer son offre en matière de médecins généralistes. Dans cette optique, l'accueil d'étudiants en médecine au CMS va se poursuivre grâce à l'engagement des médecins qui les accueillent. L'enjeu est de permettre à ces jeunes médecins, à l'issue de leur internat, de continuer à travailler au sein du CMS ou de s'installer sur la Ville.

Le contrat Local de santé mentale signé fin 2022 entre l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital Robert Ballanger et la Ville sera également un axe fort de l'année 2023. La formation des acteurs de terrain « aux premiers secours en santé mentale », la réactivation d'une cellule de traitement des situations complexes avec différents professionnels du secteur social, médicosocial et médical, la mise en place de permanences de suivi psychologique et psychiatrique ainsi que les problématiques de sécurité et de logement sont les actions prioritaires visées en 2023.

#### 5. Les sports au cœur du projet

L'année 2023 permettra la montée en puissance de la politique sportive municipale avec de nouveaux temps forts dans la perspective des JOP 2024. La ville est partie prenante du projet porté par le département du 93 « 24 sites pour 2024 ».

Ainsi plusieurs nouvelles actions sont prévues en 2023, les foulées sevranaises, le cross de l'école municipale des sports, un mini triathlon olympique.

L'année 2023 sera une année de préparation des équipes des services de la Ville afin de permettre l'accès des Sevranaises et Sevranaises aux jeux olympiques et paralympiques de 2024.

#### 6. Le soutien à l'insertion professionnelle

La Ville poursuit son effort pour soutenir la dynamique d'accès à l'emploi pour tous, en subventionnant l'association Compétences emploi, le PLIE et la mission locale.

L'année 2023 verra la création des agences locales de l'insertion, nouveau dispositif d'accompagnement des ~~bénéficiaire~~ des allocataires du RSA, financé par le Département et porté pour Sevrans par l'association Compétences emploi.

Enfin, la ville se mobilise avec le Département et le Territoire pour développer les structures de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire qui au-delà de leurs objectifs spécifiques peuvent être actrices de l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

## 7. Le personnel au cœur des projets de la ville

Concernant les dépenses de personnel, il convient de noter la prise en charge de l'augmentation du point d'indice en année pleine (1 250 000 €), les reclassements indiciaires (425 000 €) et la poursuite de l'amélioration du régime indemnitaire (300 000€).

Plus fondamentalement, le budget de fonctionnement permettra de développer les moyens humains du service public communal et de porter les grands projets. Les priorités de l'année 2023 en matière de recrutements seront tournées vers la tranquillité publique (police municipale), les sports (suivi des projets d'équipements sportifs, projets Paris 2024), le développement économique, la santé (médecins et service communal d'hygiène et de sécurité), la petite enfance, l'accompagnement de proximité (Maisons de quartier) et les services techniques (suivi des opérations d'équipement publics, entretien et rénovation des bâtiments).

A noter la progression des dépenses d'informatique, pour permettre la modernisation de l'administration et la protection du système ainsi que la prévention des coupures d'électricité.;

Les autres secteurs demeurent à budget constant en fonctionnement ou au maximum au niveau de l'inflation.

### C. La participation de toutes et de tous : outil et moyen de la réussite

La concertation et la recherche de la plus grande proximité avec l'expression des habitants est au cœur de la politique voulue par la municipalité.

L'ensemble des projets présentés dans ce rapport part des attentes, des propositions et des sollicitations des Sevranaises et des Sevranaïses exprimées lors de rencontres et d'un dialogue permanent avec les élus de tout le conseil municipal.

Malgré des marges de manœuvre réduites, nous avons la volonté de garder le cap pour le service à la population et le devenir de la Ville. Pour ce faire, le développement de l'information et de la consultation des habitants, la participation de toutes et tous, les dispositifs de démocratie participative sont essentiels.

Aucun des projets présentés par la municipalité ne pourrait s'épanouir sans la concertation et la participation de toutes et de tous.

### 1. La mise en place d'un budget participatif

Conformément à notre engagement lors de la campagne des élections municipales, il est proposé de mettre en place un budget participatif reconduit jusqu'en 2026.

Ce budget participatif est une partie intégrante du budget de la ville.

il est proposé de construire, autour de thèmes municipaux, des projets dans le cadre du budget participatif. Cette expérience sera, en 2023, dotée de 125 000 euros. Chaque grand quartier disposera de 25 000 euros et un projet "enfants et jeunes" sera également construit.

Une délibération portant la mise en place et le règlement du budget participatif est présentée au conseil municipal du 14 février 2023.

### 2. Le conseil participatif Terre d'eaux et de culture

La qualité des travaux, préconisations et recommandations du projet Terre d'eaux et de culture a largement contribué à l'évolution du projet initial.

Plus largement, elle a conforté la municipalité dans sa volonté d'inscrire la démarche participative au cœur de la construction des politiques publiques.

Il convient maintenant de présenter devant ce conseil, le projet tel qu'il a été retravaillé par l'aménageur public, Grand Paris Aménagement, en lien avec les élus de la majorité municipale pour recueillir avis, réactions et commentaires avant de finaliser le projet pour les 32 hectares.

### 3. La création d'adjoints de quartiers

La création des adjoints au maire, adjoints de quartier lors du conseil municipal du 12 décembre 2022, visent à renforcer cette proximité, en désignant 4 adjoints de quartiers.

Ceux-ci sont chargés de connaître de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont ils ont la charge. Ils veillent à l'information des habitants et favorisent leur participation à la vie du quartier.

Quatre grands quartiers ont été délimités selon un triple objectif : être d'un seul tenant, mêler tous les types d'habitats (collectifs et pavillonnaires) et avoir une cohérence dans les projets qui y sont développés.

Cette création doit être aussi la première étape d'une réflexion plus large sur la concertation et la démocratie locale, afin de la rendre plus vivante et plus adaptée aux enjeux majeurs des prochaines années

\*\*\*\*\*

Les services et les élus sont mobilisés dans la recherche et le maintien des moyens financiers pour pourvoir, au quotidien, faire pour les Sevranaises et les Sevranaïses et préparer l'avenir.

Cette mobilisation est d'autant plus forte qu'en 2023, les modes de calcul des bases servant à la redistribution des moyens par l'Etat devraient changer. Cela risque d'avoir des conséquences regrettables sur les recettes et de creuser, encore davantage dans les années à venir, les inégalités territoriales.

Le Maire et le Conseil municipal continueront à se mobiliser pour défendre les valeurs d'égalité républicaine et faire avancer l'égalité territoriale.